



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



Notification 2014/029

23 octobre 2014

NOTIFICATION AUX PARTIES

AFFECTATION RÉGIONALE D'ISRAËL

Pour déterminer la composition du Comité permanent et à d'autres fins, la Conférence des Parties a établi six grandes régions géographiques: Afrique, Asie, Amérique du Sud et Centrale et Caraïbes, Europe, Amérique du Nord et Océanie. Voir la Résolution 9.15, paragraphe 2 (a), relatif à la composition du Comité permanent.

Chaque Partie à la Convention est affectée à l'une de ces régions. Ces régions ne sont pas clairement définies, et une Partie peut parfois choisir entre deux régions possibles.

Au sein de la CMS, Israël a été inclus en Asie. Dans d'autres instances intergouvernementales, il est inclus dans l'Europe. Israël a demandé à être inclus dans l'Europe pour les questions relatives à la CMS et le Secrétariat a donc modifié la liste des Parties pour faire ce changement.

Le Secrétariat note que ce changement n'affecte pas le nombre de représentants de toutes les régions au sein du Comité permanent.

<http://www.cms.int/en/news/notifications>